

DECISION N°2022-91

Vu la délibération du Conseil communautaire n°041-102-2020 du 23 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions attribuées par le Conseil Communautaire au Président,

Considérant le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de Beauce Val de Loire et Grand Chambord, approuvé en mars 2020 par le Conseil Communautaire, prévoyant des actions de sensibilisation des acteurs du territoire, dont les établissements scolaires, aux thématiques du PCAET,

Considérant que le Programme Watty, porté par l'éco-entreprise Eco CO2, labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie, prévoit la sensibilisation de 19 classes d'écoles du territoire de Grand Chambord aux économies d'eau, d'énergie et à la mobilité durable sur l'année scolaire 2022-2023,

Considérant la convention de partenariat signée en date de 17/12/2021, pour une durée de deux ans, entre l'éco-entreprise Eco CO2 et la Communauté de communes de Grand Chambord, pour la mise en place du programme Watty à l'école, pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023,

Considérant que le nombre d'écoles et de classes engagées en année 2 - 2022-2023 (6 écoles, 19 classes), est différent du nombre d'écoles et de classes engagées en année 1 - 2021-2022 (5 écoles, 17 classes)

OBJET : Avenant n°1

AFFAIRE : Convention de partenariat relative au programme Watty 2022-2023

Le Président

DECIDE

De signer l'avenant à la convention avec Eco CO2, pour le compte de la Communauté de communes du Grand Chambord, qui entrera en vigueur à la date de sa signature et prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2022-2023.

D'autoriser, selon les modalités prévues par la convention, le règlement du reste à charge de la prestation à Eco CO2, représentant un montant de 6 384€ TTC. Ce montant est prévu dans le budget 2022 du PCAET.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

A Bracieux, le 29/11/2022



Le Président,

Gilles CLEMENT